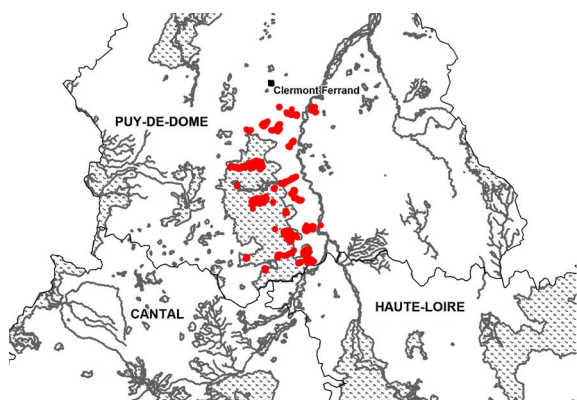




Évaluation des incidences NATURA 2000



Auvergne
Puy-de-Dôme



Source CEN Auvergne S. Cordonnier

Site >> Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes

CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

DIRECTIVE : Habitats
N° D'IDENTIFICATION UE : FR8301035
DÉPARTEMENT(S) CONCERNÉ(S) : Puy-de-Dôme

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) :

Apchat, Ardes, Augnat, Aydat, Boudes, Ceyrat, Champeix, Clermont-Ferrand, Coudes, Cournols, Cournon-d'Auvergne, Creste, Dallet, Gignat, La Roche-Blanche, Le Breuil/Couze, Le Broc, Le Vernet-Sainte-Marguerite, Lempdes, Les Martres-de-Veyre, Madriat, Mareugheol, Mazoires, Mezel, Moriat, Neschers, Nonette, Olloix, Pardines, Pérignat-lès-Sarliève, Perrier, Rentières, Romagnat, Saint-Floret, Saint-Genès-Champanelle, Saint-Germain-Lembron, Saint-Gervazy, Saint-Herent, Saint-Nectaire, Saurier, Solignat, Ternant-les-Eaux, Veyre-Monton, Vichel, Vodable.

SURFACE : 2 311 ha

SITUATION DANS LE RÉSEAU RÉGIONAL :

Site très éclaté (40 entités) au centre-sud du département, entre Clermont-Ferrand au nord et la limite avec le Cantal au sud, entre la ZPS « Pays des Couzes » (FR8312011) qui l'intègre en partie à l'ouest et le site « Val d'Allier - Alagnon » (FR8301038) à l'est.

DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) : révisé en 2012

STRUCTURE ANIMATRICE :

CEN Auvergne
Contacts : Stéphane Cordonnier
Moulin de la Croûte, rue Léon Versepuy
63200 RIOM
04 73 63 18 27 (fax 04 73 64 04 73)
stephane.cordonnier@espaces-naturels.fr



ENJEUX POUR LES HABITATS ET LES ESPECES DU SITE

HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE QUI JUSTIFIENT LA DÉSIGNATION DU SITE

* Habitat prioritaire

Code et nom de l'habitat	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
1340* Prés salés intérieurs	Milieux naturels salés non côtiers en zones de suintements d'eau salée (courante ou stagnante), hébergeant une végétation halophile typique ou de roselières bordant des eaux saumâtres.	Mauvais / bon	Absence d'entretien courant	Pratiquer un pâturage extensif, faucher les roseaux en juillet et débroussailler à l'automne la végétation banale envahissante
		1,84 ha de sources salées (prés salés de Zagat à Ardes/Couze, de Chassolle à Achat, de Saint-Nectaire).	Surfréquentation	Canaliser la circulation motorisée et le piétinement (mise en défens si nécessaire)
		Habitat très rare en France, abritant des plantes rares et protégées en Auvergne, parfois à répartition littorale.	Fertilisation, pesticides (prolifération des espèces rudérales)	Installer des bandes enherbées autour des sources entourées de cultures
		Responsabilité forte du site.	Ombrage (naturel, plantations ou bâtiments)	Ne pas planter ni aménager ; pratiquer une coupe ou un gyrobroyage tardifs (après l'été)
			Remblai et canalisation des sources	Favoriser l'épanchement de l'eau salée
3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes	Communautés pionnières rases (espèces de petite taille), aquatiques ou amphibies, annuelles ou pérennes, des bords d'étangs, de lacs ou de mares, se développant dans les zones d'atterrissement relativement pauvres en nutriments ou lors de l'assèchement périodique de ces zones humides.	Mauvais / altéré	Fertilisation favorisant l'eutrophisation	Lutter contre le comblement en limitant les fertilisants sur le bassin versant
		0,001 ha sur le site (mare et prairie humide de chaux, comme la chaux de Redonde).	Activités de loisirs	Canaliser les visiteurs (pas de véhicules motorisés sur la chaux, sauf agricoles)
		Responsabilité moyenne du site.	Pression de pâturage mal adaptée	Maintenir les espaces ouverts par un pâturage adapté.
3150 Lacs eutrophes naturels	Communautés à grands potamots et autres plantes flottantes, des eaux stagnantes habituellement gris sale à bleu verdâtre, profondes et plus ou moins troubles, particulièrement riches en bases dissoutes (pH > 7).	Mauvais / altéré	Creusement pour le gibier d'eau	Mise en place de cloisonnements pour limiter la dégradation des sols
		0,94 ha sur le site.	Introduction de poissons, pompage pour l'irrigation	Proscrire
		Faible responsabilité du site.	Maintien d'un niveau hydrique constant et de berges abruptes	Favoriser le marnage et des berges en pente douce
3260 Eaux courantes et végétation aquatique associée	Formations de plantes aquatiques flottantes ou submergées (renoncules, callitriches, etc.) et/ou tapis de mousses aquatiques des cours d'eau (de plaine et de montagne) à niveau d'eau parfois très bas en été.	Inadéquat / bon	Pollution des eaux	Maintenir la qualité de l'eau : limiter l'enrichissement artificiel des eaux, ne pas perturber les processus hydrodynamiques (courants)
		0,41 ha sur le site.	Arrachage de la végétation	Ne pas arracher, gérer les berges de façon raisonnée (maintien d'un ensoleillement suffisant)
		Habitat présent sur les Couzes d'Ardes et Pavin.	Fréquentation	Maintenir une faible fréquentation (sportifs)
4030 Landes sèches européennes	Landes assez sèches à sèches en climat (sub)atlantique, sur sols siliceux des plaines et basses montagnes, riches en bruyères, ajoncs, genêts et cistes	Mauvais / altéré	Fermeture du milieu par les ligneux (naturelle ou artificielle : plantations) et envahissement par la Fougère-aigle	Maintenir le caractère semi-ouvert du milieu par pâturage extensif ou intervention mécanique (coupe / gyrobroyage des ligneux, voire brûlage...)
		18,24 ha sur le site.	Ecobuage mal maîtrisé	Strictement encadrer cette pratique
		Faible responsabilité du site.	Fertilisation du sol	Ne pas amender
5130	Formations à Genévrier	Mauvais / bon	Ecobuage mal maîtrisé	Strictement encadrer cette

Formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires	commun des plaines et montagnes, résultant le plus souvent de l'évolution des pelouses maigres assez sèches à sèches sur calcaire (abandonnées ou encore pâturées), voire parfois des landes basses à Callune et Ajonc nain.	47 ha sur le site. Coteaux calcaires et puys pépéritiques – mélange de calcaire et de tuf volcanique. Forte responsabilité du site.		pratique
			Reboisements artificiels	Ne pas planter
6110* Pelouses sur rochers calcaires	Communautés pionnières ouvertes des stations sèches et chaudes, sur substrats superficiels calcaires ou volcaniques (non artificiels), dominées par les plantes annuelles et grasses (crassuléscentes)	Inadéquat / bon Habitat relictuel sur les coteaux calcaires et puys pépéritiques (1,31 ha). Forte responsabilité du site.	Abandon pastoral entraînant un épaississement du sol par densification très lente des graminées et sous-arbrisseaux	Favoriser le pâturage extensif et tardif pour maintenir ces milieux ouverts et diversifiés
				Maîtriser mécaniquement les ligneux et les refus (fauche tardive, gyrobroyage, avec exportation de la matière organique)
6210 Pelouses sèches semi-naturelles 6210* Pelouses sèches semi-naturelles riches en orchidées	Pelouses sur calcaires, voire sables calcaro-siliceux ou granites et roches éruptives, sèches (naturelles) à semi-sèches (semi-naturelles), ces dernières étant souvent caractérisées par leur richesse en orchidées (nombre d'espèces important et/ou population importante d'une espèce peu commune en France et/ou une ou plusieurs espèces rares en France)	Mauvais / bon 73,61 ha sur le site pour l'habitat prioritaire, 497,95 ha pour l'habitat d'intérêt communautaire. Habitat le plus représenté sur le site : buttes de la Limagne et du Lembron (Marmant, coteaux du Lembronnais et des Rochettes, Gergovie, chaux de La Rodde, Bufelle et chaux Longue...), et de façon ponctuelle sur les hauts des versants des vallées des Couzes (Couze Pavin). - pelouses sèches : coteaux calcaires et puys pépéritiques ; - pelouses très sèches : coteaux calcaires et puys pépéritiques ; - pelouses sèches sur basalte : chaux (plateaux basaltiques de Limagne) et gorges des Couzes. Forte responsabilité du site ; présence d'espèces méridionales rares en Auvergne.	Altération / disparition par boisement naturel ou au contraire une pression excessive du pâturage	Favoriser le pâturage extensif et tardif pour maintenir ces milieux ouverts et diversifiés
			Plantations (résineux, Robinier, chênes truffiers, vignes)	Ne pas planter
			Fertilisation provoquant notamment la disparition d'espèces patrimoniales (orchidées)	Ne pas fertiliser
			Aménagements, exploitation de granulats, mise en culture, circulation motorisée (tout-terrain), surfréquentation, traitement chimique des bords de routes	Proscrire ; mettre en défens les secteurs les plus sensibles
6410 Prairies à Molinie	Prairies à Molinie des plaines et montagnes, sur sols à humidité variable (fluctuations de la nappe phréatique : assèchement estival possible), acides à calcaires et pauvres en nutriments (azote et phosphore), issues d'une fauche tardive ou de la dégénérescence de tourbières drainées, à l'exclusion des prairies pauvres en espèces.	Mauvais / altéré Chaux (plateaux basaltiques de Limagne), sur 1,73 ha, comme la chaux de Redonde. Faible responsabilité du site.	Enrichissement accéléré du milieu par surpiétinement du bétail et surfertilisation des parcelles agricoles voisines	Freiner l'eutrophisation en contrôlant le bétail et en amendant moins les parcelles voisines, étréper manuellement et faucher annuellement
			Colonisation par les bouleaux, saules, Pins sylvestres	Maintien du caractère ouvert du milieu grâce à un pâturage extensif et tardif
			Perturbation de l'hydrologie par drainage	Restaurer ou améliorer l'hydrologie en proscrivant le drainage
6430 Mégaphorbiaies eutrophes	Bordures humides d'herbes hautes bordant les cours d'eau et les forêts, sur sols riches en azote	Inadéquat / altéré 2,23 ha sur le site. Berges des Couzes d'Ardes et Pavin. Responsabilité moyenne du site.	Comblement et drainage (envahissement par les ligneux : saules...)	Maintenir l'ouverture du milieu : - en garantissant l'alimentation en eau et en matière organique, - par fauche et/ou pâturage extensifs, voire débroussaillage (pas d'arrachage)
			Introduction de plantes envahissantes	Proscrire, lutter de façon mécanique (pas chimique) si déjà implantées, veiller à ne pas en introduire lors des

				interventions de débroussaillage
			Artificialisation des lisières, plantations de peupliers	Proscrire ; pratiquer une gestion raisonnée des berges (maintien d'un ensoleillement suffisant) et des activités liées (tourisme et sport)
			Pâturage	Mettre en exclos
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude	Prairies de fauche des plaines et collines, exploitées extensivement et assez peu fertilisées, riches en fleurs (fauchées après la floraison des graminées, une voire 2 fois par an)	Mauvais / bon 23,42 ha sur le site. Faible responsabilité du site.	Intensification agricole (fertilisants, surpâturage) favorisant l'enrichissement du milieu et modifiant la composition floristique (ombellifères et graminées favorisées au détriment des autres fleurs)	Maintenir des activités agricoles peu intensives (apport raisonné de fertilisants, fauche tardive et centrifuge, voire pâturage temporaire)
			Drainage, retournement des sols, urbanisation	
			Colonisation par les landes (Genêt purgatif, Callune) et les résineux (Pin sylvestre, Epicéa)	Eliminer les ligneux colonisateurs
			Colonisation par les plantes invasives	Eliminer
7220* Sources pétrifiantes	Formations en général ponctuelles ou longilignes des sources d'eau calcaire avec dépôt actif de travertins (bancs de calcaire), présentes en milieux variés (forêts ou paysages ouverts) et dominées par les mousses, du genre <i>Cratoneuron</i> notamment.	Mauvais / bon Source de Nonette (0,02 ha en sous-bois). Responsabilité forte du site.	Déboisement	Maintenir le couvert forestier et sa vocation en feuillus diversifiés
			Pollution de l'eau, perte de la ressource en eau	Ne pas polluer ; maintenir la ressource en eau et son écoulement
			Fréquentation	Eviter les zones de travertins sensibles au piétinement
8220 Pentes rocheuses siliceuses	Végétation des fentes des falaises siliceuses de l'intérieur des terres	Favorable / inconnu (inaccessible) 13,3 ha sur le site. Gorges rocheuses des vallées des Couzes d'Ardes et Pavin, de la Monne. Responsabilité moyenne du site.	Surfréquentation suite à l'équipement de voies d'escalade ou de via ferrata, avec le nettoyage de la falaise que cela implique	Mettre en défens, interdire l'accès au moins de façon périodique (phase de végétation)
			Exploitation de la roche	Proscrire
8230 Pelouses pionnières sur dômes rocheux	Communautés pionnières et ouvertes colonisant les sols superficiels des roches siliceuses, adaptées à la sécheresse et caractérisées par de nombreux lichens, mousses et Crassulacées (plantes grasses comme les orpins)	Favorable / inconnu 41,07 ha sur le site. Chaux (plateaux basaltiques de Limagne), gorges cristallines des vallées des Couzes d'Ardes et Pavin, de la Monne. Forte responsabilité du site.	Régression ou disparition d'espèces (car appétentes pour le bétail ou les herbivores sauvages)	Mettre en défens les sites trop abrutis et les marges rocheuses des chaux Maintenir un pâturage occasionnel par le bétail, voire faucher
			Affouragement du bétail sur l'habitat favorisant l'enrichissement en matière organique	Nourrir le bétail en dehors de l'habitat
			Envahissement par les ligneux	Elimination des ligneux avec exportation des produits de coupe
			Mise en culture (fertilisation, traitements chimiques), aménagements, exploitation de la roche, circulation de tout-terrain	Proscrire
9160 Chênaies pédonculées ou chénaies-charmaies	Chênaies pédonculées ou chénaies mixtes naturellement (avec le Chêne sessile, le Charme et le Tilleul à petites feuilles), sur sols argilo-limoneux à très bonnes réserves en eau : fonds de vallons, dépressions, proximité de forêts alluviales, etc.	Inadéquat / bon 3,65 ha sur le site. Responsabilité moyenne du site.	Coupes rases, ouvertures importantes des peuplements (risque d'envahissement par les ronces), destruction physique directe ou lors de travaux en périphérie	Limiter les coupes à un tiers du couvert (maintenir des milieux semi-ouverts) Maintenir une bonne répartition des classes d'âge, ainsi que les arbres morts et vieillissants Maintenir le contact avec les forêts alluviales
			Tassement du sol lors de passages d'engins	Protéger le substrat contre toute perturbation forte

			Substitution d'essences / plantations de résineux	Maintenir la composition en essences autochtones
			Création de pistes	Limiter l'accès aux engins motorisés
			Drainage et tous travaux perturbant les conditions hydrologiques	Maintenir une alimentation en eau suffisante
9180* Forêts de pentes, d'éboulis ou de ravins	Forêts mélangées d'espèces secondaires sur éboulis grossiers, pentes rocheuses ou versants abrupts, en conditions le plus souvent calcaires mais parfois siliceuses, comprenant un groupement des milieux froids et humides (dominé par l'Erable sycomore), et un groupement des éboulis secs et chauds dominé par les Tilleuls à petites et grandes feuilles.	Favorable / inconnu Gorges de la Monne (3,65 ha). Faible responsabilité du site.	Coupes rases, ouvertures importantes des peuplements (risque d'envahissement par les ronces), destruction physique directe ou lors de travaux en périphérie	Ne pas intervenir si possible, sinon limiter les coupes à un tiers du couvert (maintenir des milieux semi-ouverts), pratiquer éventuellement des coupes sanitaires
				Maintenir les arbres morts et vieillissants sauf ceux présentant un risque pour la sécurité (à faire tomber)
			Tassement du sol lors de passages d'engins	Protéger le substrat contre toute perturbation forte
			Création de pistes	Proscrire
			Utilisation des ravins comme décharges	Proscrire
			Substitution d'essences / plantations de résineux	Maintenir la composition en essences ligneuses autochtones (érables, tilleuls, frênes)
				Préserver les Ormes de montagne, potentiellement résistants à la graphiose
91E0* Forêts alluviales résiduelles	Aulnaies-frênaies bordant les cours d'eau de plaines et de collines, sur sols riches en dépôts alluviaux et inondés par les crues (mais bien drainés et aérés pendant les basses eaux), à strate herbacée riche en grandes espèces et plantes vernaies	Mauvais / bon Rives des Couzes d'Ardes et Pavin (24 km linéaires ; 82,57 ha). Responsabilité du site moyenne.	Coupes rases et substitution d'essences non adaptées (peupliers, résineux) entraînant un fort dynamisme des ronces et une détérioration des berges lors de crues	Conserver les essences locales présentes et favoriser leur mélange : aulnes et frênes en strate supérieure
				Privilégier une régénération naturelle et diversifiée ainsi qu'un couvert léger
				Limiter les coupes à un tiers du couvert, pratiquer une coupe raisonnée des arbres de bord de cours d'eau
				Maintenir les arbres morts et vieillissants, sauf à proximité immédiate de l'eau
			Travaux de nettoyage	Maintenir la strate arbustive
				Éviter l'apport de produits chimiques
			Tassement du sol humide, déstabilisation des berges et perturbation du cours d'eau lors de passages d'engins	Limiter le passage d'engins sur le sol humide (débardage...) Utiliser des passerelles pour le franchissement du cours d'eau
				Limiter l'accès direct du bétail aux berges (clôtures, pompes de prairie)
			Création de pistes, aménagements, carrières	Proscrire
			Submersion de l'habitat par création de plan d'eau (barrage) et lâchers	Ne pas créer de nouveaux barrages, étaler si possible les lâchers
Drainage et tous travaux perturbant les conditions hydrologiques	Ne pas drainer, maintenir la dynamique du cours d'eau (ne pas éliminer systématiquement les encombres)			
Introduction de plantes envahissantes (hybrides de Peuplier noir, Robinier, Renouée du Japon, résineux)	Proscrire, lutter de façon mécanique (pas chimique) si déjà implantées			
91F0	Forêts d'essences à bois dur	Mauvais / bon	Plantations d'espèces de	Éviter ces cultures intensives

Forêts mixtes bordant les grands fleuves	(frênes, ormes, chênes) du lit majeur des cours d'eau, inondées lors des crues ou par remontée de la nappe phréatique, installées sur alluvions récentes (le sol pouvant être bien drainé ou rester engorgé), aux strates herbacée et arbustive bien développées.	0,37 ha sur le site. Berges de l'Allier, près de la source pétifiante de Nonette. Faible responsabilité du site.	substitution (peupliers, Robinier)	
			Introduction de plantes envahissantes	Proscrire, lutter de façon mécanique (pas chimique) si déjà implantées
			Drainage, carrières (exploitation de granulats), aménagements, artificialisation des berges (digues, enrochements...), circulation motorisée	Proscrire ; maintenir la dynamique du cours d'eau
			Abrouissement excessif par le gibier	Lutter contre les déséquilibres sylvocynégétiques

**ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
QUI JUSTIFIENT LA DÉSIGNATION DU SITE**

* Espèce prioritaire

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
1060 Cuivré des marais	Papillon de 13-20 mm d'envergure (aile antérieure), aux ailes orange cuivré et bordées de noir dessus, dessous orange (ailes postérieures) et gris pâle bleuté avec des points noirs et une bande orange près du bord (ailes postérieures) ; femelle plus grande, avec le dessus des ailes postérieures brun (bande orange sur le bord). Adeptes des milieux hébergeant ses plantes-hôtes (oseilles) : prairies et fossés humides de plaine, ensoleillés et bordés de Roseau commun.	Favorable / inconnu 1 observation (Couze d'Ardes). Faible responsabilité du site.	Assèchement des zones humides entraînant leur fermeture (et la disparition de la plante-hôte)	Enrayer la fermeture des milieux via une fauche ou un pâturage extensifs
			Drainage, mise en culture, plantations de peupliers, reprofilage des berges	Proscrire
			Amendements des prairies en nitrates provoquant la diminution de la diversité floristique et notamment des plantes-hôtes	Ne pas amender
			Fauche des prairies, bords de routes et curage des fossés pendant la période de développement larvaire	Faucher et curer en tenant compte du cycle de développement du papillon
			Pâturage ovin exerçant une pression trop importante sur la plante-hôte	Adapter la pression de pâturage / remplacer par un pâturage bovin
1065 Damier de la succise	Papillon de 15-21 mm d'envergure (aile antérieure), aux ailes antérieures fauve pâle dessus avec des dessins noirs d'importance variable, aux ailes postérieures également fauves dessus mais avec une série complète de points noirs dans la bande orange (ceux-ci visibles sur le revers et alors auréolés de jaune clair) ; femelle plus grande. Adeptes des milieux abritant sa plante-hôte (Succise des prés) : prairies et bas-fonds humides, tourbières, mais aussi pelouses et prairies sèches et calcaires.	Inadéquat / bon Localisé aux gorges de la Monne, sur versants secs et ouverts, et sur la réserve de la Jacquette. Faible responsabilité du site.	Embroussaillage des pelouses	Enrayer la fermeture du milieu via un pâturage extensif
			Amendements des pelouses et prairies en nitrates provoquant la diminution de la diversité floristique et notamment de la plante-hôte	Ne pas amender
			Fauche des pelouses, prairies, bords de routes et curage des fossés pendant la période de développement larvaire	Faucher et curer en tenant compte du cycle de développement du papillon
			Pâturage ovin exerçant une pression trop importante sur la plante-hôte	Adapter la pression de pâturage / remplacer par un pâturage bovin
1074 Laineuse du prunellier	Papillon de 15-17 mm d'envergure (aile antérieure), aux ailes antérieures fauve orangé dessus avec un gros point blanc bien visible, plus foncées dessous, et aux ailes postérieures violet très pâle à marron clair ; femelle plus grande, aux ailes plus claires, antennes fines, et à l'extrémité de l'abdomen couverte d'une bourre gris noirâtre. Hôte des milieux plutôt calcaires, chauds et abrités du vent : buissons, lisières, bois clairs à forte strate arbustive (Aubépine, Prunellier), bocage.	Inconnu / bon Populations régulières sur 9 entités (puy de Bane-d'Issonde, Tobize-de-Mur, coteaux de Perrier et du Lembronnais, Gergovie, gorges de la Monne, rocher de la Jacquette). Forte responsabilité du site (principale population régionale).	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des sites favorables	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts et semi-ouverts grâce à une agriculture traditionnelle, à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies
			Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux incendies	
			Enrésinement	Eviter ; pratiquer une gestion forestière environnementale
1083 Lucane cerf-volant	Le plus grand coléoptère européen (2-5 cm pour la femelle, 3,5-8,5 cm pour le mâle), au corps brun-noir. Mâle pourvu de mandibules brun-rougeâtre pouvant atteindre le tiers de la longueur du corps), rappelant des bois de Cerf. Femelle à mandibules courtes. Larves vivant dans le système racinaire de souches ou	Favorable / bon Présence sur 1 entité (puy d'Avoiron). Faible responsabilité du site.	Exploitation intensive des forêts (sylviculture à courte révolution)	Maintenir les vieux arbres et les troncs en décomposition dans les parcelles forestières
			Elimination des vieux arbres en milieu agricole	Maintenir les vieux arbres et les tailler en têtard, restaurer les haies
			Plantation d'essences exotiques	Proscrire

	d'arbres dépérissants (chênes surtout mais grand nombre de feuillus)			
1096 Lamproie de Planer	Petit « poisson » au corps serpentiforme et sans écailles (12-20 cm de long), à bouche en ventouse munie de dents cornées, et possédant 7 trous branchiaux alignés derrière l'oeil ; dos bleu-vert, flancs jaunes, ventre blanc, nageoires petites (la dorsale touchant la caudale). Adeptes des ruisseaux et petites rivières à cours lent.	Inconnu / bon Présence dans les Couzes d'Ardes, Pavin et Chambon. Faible responsabilité du site.	Pollution de l'eau	Maintenir une eau de qualité
			Création d'ouvrages empêchant l'accès aux zones de frayères	Maintenir la continuité de la rivière
			Enrêinement des berges (érosion, et ensablement des frayères)	Proscrire
			Lâchers et vidanges qui envasent le substrat et augmentent la lame d'eau	Moduler
1106 Saumon atlantique	Poisson pouvant atteindre 1,5 m de long pour 35 kg, de couleur variable selon le stade de développement, mais toujours argentée ; taches noires et arrondies sur la tête, les opercules et le dos (8-10 taches foncées sur les flancs du juvénile encore en eau douce) ; mâle en reproduction portant un bec en crochet sur la mâchoire inférieure (« mâle bécard »). Migrateur revenant sur son lieu de naissance pour la reproduction, après 1-4 ans en mer : eaux douces des zones moyenne et amont des rivières bien oxygénées, pourvues d'un lit de graviers.	Mauvais / bon Présence de quelques individus dans la Couze d'Ardes. L'espèce est présente sur la partie aval et aucun obstacle ne limite sa remontée. Elle est absente des Couzes Pavin et Chambon à cause de seuils infranchissables non naturels, mais indiqué « potentiel » afin de restaurer la continuité de ces rivières pour permettre son éventuelle remontée. Surtout dans la rivière Allier. Responsabilité moyenne du site.	Extraction de granulats entraînant l'enfoncement du lit du cours d'eau	Maintenir une dynamique fluviale active créant des zones de frai
			Création de barrages empêchant la remontée des géniteurs, dégradation des frayères	Maintenir la continuité du cours d'eau dans les 2 sens et créer des passes à poissons opérationnelles si nécessaire, préserver les zones de frayères
			Pollution de l'eau	Maintenir une eau de qualité
			Aquaculture et repeuplements (multiplication des risques pathologiques)	Limiter ces risques
1163 Chabot commun	Petit poisson (10 à 17 cm de long) à grosse tête aplatie et corps en forme de massue, recouvert de mucus ; opercule terminé par une petite épine, robe gris-vert tachée de brun avec souvent des bandes transversales, assurant un bon camouflage, nageoires pectorales en large éventail de part et d'autre de la tête, première nageoire dorsale épineuse. Adeptes des eaux courantes fraîches et bien oxygénées, à fond sableux ou rocaillieux : cours supérieur des rivières et torrents, mais aussi ruisseaux de plaine et lacs bien oxygénés (souvent associé à la Truite commune).	Favorable / bon Présence dans les Couzes d'Ardes et Pavin, potentiellement dans la Couze Chambon et les gorges de la Monne. Commun dans les rivières auvergnates. Faible responsabilité du site.	Création d'ouvrages au fil de l'eau (réchauffement de l'eau et obstacle aux déplacements des poissons et sédiments)	Maintien du débit réservé pour éviter le réchauffement
			Travaux et aménagements modifiant le fond du lit	Effacer les obstacles ou installer des passes à poissons adéquates
				Moduler les lâchers et vidanges qui envasent le substrat et augmentent la lame d'eau
				Préserver les radiers
			Recalibrage et curage des cours d'eau, atteinte aux ripisylves	Installer des dispositifs de franchissement des cours d'eau lors du débardage forestier
			Pollution de l'eau	Proscrire
			Colmatage des sédiments grossiers par des fines	Mettre en place des bandes enherbées au bord des cours d'eau (rôle filtrant), ne pas planter de résineux pour ne pas acidifier
			Piétinement des cours d'eau par le bétail	Poser des filtres lors de vidanges d'étangs ou de travaux dans le lit mineur
1166 Triton crêté	Amphibien de 13-17 cm de long, à longue queue aplatie latéralement, ventre doré ou orangé maculé de noir. Mâle en période nuptiale avec une crête brune et très dentée. Adeptes des paysages ouverts et plats (bocage et prairies surtout), riches en milieux humides variés (les mares ensoleillées étant préférées)	Mauvais / altéré 1 observation dans le lac de chaux de Redonde, avec reproduction confirmée. Mare en partie détruite par la carrière dans 2 ans, mais creusement d'une nouvelle zone humide en compensation et suivi.	Ecobuage	Eviter dans les lieux fréquentés par le Triton
			Destruction des mares et murets	Créer / réhabiliter / entretenir les mares et murets
				Installer des abreuvoirs dans les milieux pâturés
Retournement des prairies permanentes, destruction des petits bosquets de plaine, des haies et arbres	Maintenir / restaurer les haies (refuge pour l'espèce, réservoir de nourriture, rôle épurateur favorable aux milieux voisins)			

		<p>Effectifs surtout localisés dans le nord de l'Auvergne (rares dans le Cantal et en Haute-Loire).</p> <p>Faible responsabilité du site.</p>	<p>isolés ; perte de connectivité entre les différents habitats occupés</p> <p>Traitements phytosanitaires (cultures) et antiparasitaires (bétail) comme les ivermectines</p> <p>Surpiétinement des berges par le bétail</p> <p>Comblement des bras morts</p> <p>Fragmentation des habitats</p> <p>Introduction de poissons exotiques prédateurs des larves (Perche-soleil...)</p>	<p>Maintenir les arbres creux et fissurés</p> <p>Eviter les traitements (accélération l'eutrophisation du milieu aquatique, affectant les invertébrés dont l'espèce se nourrit)</p> <p>Limiter l'accès par la pose de clôtures</p> <p>Maintenir une dynamique fluviale active</p> <p>Maintenir une mosaïque de milieux et une agriculture extensive sur les berges</p> <p>Proscrire / Limiter leurs populations de façon sélective et non chimique</p>
1303 Petit Rhinolophe	<p>Chauve-souris insectivore de 4 cm de long et 20-25 cm d'envergure, à l'appendice nasal en fer à cheval, gris-brun dessus, beige blanchâtre dessous. Adeptes des paysages semi-ouverts. Hibernation en cavités naturelles ou artificielles, colonies de reproduction dans bâtiments et caves assez chaudes</p>	<p>Inadéquat / bon</p> <p>Hivernage dans les Troglodytes de Perrier, les cavités de Saurier et de la Chau de la Rodde (environ 5 individus au total ; population faible mais régulière).</p> <p>(Population régionale en hiver estimée à près de 450 individus sur près de 65 sites, dont 66 % des effectifs dans le Puy-de-Dôme.)</p> <p>Faible responsabilité du site.</p>	<p>Condamnation des gîtes d'hibernation et de mise bas (rénovation des vieux bâtiments, des ponts, des caves, etc., fermeture des anciennes mines...)</p> <p>Dérangement par le bruit (trafic routier...) et la lumière (éclairage public nocturne...)</p> <p>Rupture de la continuité des corridors biologiques (haies, lisières, ripisylves)</p> <p>Défrichement, mise en culture des prairies</p> <p>Plantations massives de résineux et sylviculture intensive</p> <p>Traitements phytosanitaires (cultures) et vétérinaires (bétail)</p>	<p>Maintenir l'accessibilité aux grottes, galeries de mines et bâtiments (tout en l'empêchant ou la réglementant pour les humains)</p> <p>Assurer la tranquillité et l'obscurité dans et autour des lieux d'hibernation et de mise bas ; limiter l'emploi des éclairages publics aux deux premières heures et à la dernière heure de la nuit (pour limiter la régression des papillons de nuit)</p> <p>Maintenir et entretenir ces corridors (même en milieu urbain) ainsi qu'un paysage diversifié, semi-ouvert</p> <p>Planter des haies ou des alignements d'arbres dans les milieux trop ouverts</p> <p>Ne pas planter, pratiquer une sylviculture extensive (maintien d'une strate buissonnante, conservation des arbres vieillissants, morts, à cavités...)</p> <p>Limiter l'utilisation des insecticides</p> <p>Utiliser des vermifuges non nocifs pour les insectes dont se nourrissent les chauves-souris</p> <p>Ne pas traiter juste au moment de la mise à l'herbe printanière des troupeaux, ni tous les animaux en même temps (en 2-3 fois) ; confiner le bétail pendant 15 jours en étable après</p>
1304 Grand Rhinolophe	<p>Chauve-souris insectivore de 6-7 cm de long et 35-40 cm d'envergure, à l'appendice nasal en fer à cheval, fauve grisâtre dessus, chamois dessous. Adeptes des paysages semi-ouverts. Hibernation en cavités naturelles ou artificielles, colonies de reproduction dans bâtiments et caves assez chaudes</p>	<p>Inadéquat / bon</p> <p>Hivernage dans les Troglodytes de Perrier et les cavités de Saurier (environ 5 individus au total : population faible mais régulière).</p> <p>(Population régionale en hiver estimée à près de 300 individus sur près de 40 sites, dont 76 % des effectifs dans le Puy-de-Dôme.)</p> <p>Faible responsabilité du site.</p>	<p>Voir 1303</p>	<p>Voir 1303</p>

		site.			
1308 Barbastelle	Chauve-souris insectivore de 4-6 cm de long et 24-28 cm d'envergure, à pelage et face noirâtres, larges oreilles. Adeptes des peuplements feuillus matures. Hibernation solitaire en sites très variés, colonies de reproduction dans les bâtiments et vieux arbres.	Inadéquat / bon 2 individus sur 2 entités (côtes de Perrier et chaux de la Rodde). Faible responsabilité du site.	Voir 1303	Voir 1303	
1321 Murin à oreilles échanquées	Chauve-souris insectivore de 4-5 cm de long et 22-25 cm d'envergure, à pelage gris-brun (dos) et gris-blanc (ventre), oreilles échanquées. Adeptes des vallées alluviales à feuillus et zones humides. Hibernation dans de vastes cavités (naturelles ou artificielles), colonies de reproduction en sites variés (bâtiments, cavités)	Inconnu / bon 1 individu (sources de Saurier). Faible responsabilité du site.	Voir 1303	Voir 1303	
1324 Grand Murin	Chauve-souris insectivore de 6-8 cm de long et 35-43 cm d'envergure, à pelage gris-brun (dos) et blanc-gris (ventre, gorge), oreilles longues et larges. Adeptes des futaies feuillues ou mixtes. Hibernation dans des cavités (naturelles ou artificielles), colonies de reproduction en sites assez secs et chauds (sous les toitures, parfois cavités)	Inconnu / bon Hivernage dans les côtes de Perrier ; population faible mais régulière. Faible responsabilité du site.	Voir 1303	Voir 1303	
1355 Loutre d'Europe	Grand Mustéridé (70-90 cm de long, 30-45 cm pour la queue) marron foncé, à gorge, poitrine et ventre grisâtres, corps fuselé et membres palmés. Adeptes des eaux douces, saumâtres et marines (rivières, marais, étangs, rivages)	Favorable / bon	Pollution de l'eau	Ne pas polluer l'eau	
		Présence certaine et régulière sur 9 entités (côte de Neschers, gorges de la Monne, Couzes Pavin et d'Ardes, sources de Saurier, de Lagouzoux, de Ternant-les-Eaux, coteau de Paulet, pré salé de Saint-Nectaire. Les gorges de la Monne apparaissent comme les plus accueillantes pour les populations. Surtout dans l'ouest du département. Responsabilité moyenne du site.	Création de pisciculture	Création de route	La protéger pour éviter les prélèvements de poissons
			Déboisement et aménagement des berges	Drainage des marais et tourbières, rectification et calibrage des cours d'eau	Installer un passage à faune sous la route dans les secteurs sensibles
			Fragmentation des habitats	Développement de plantes exotiques réduisant les potentialités alimentaires	Préserver / reconstituer les corridors de ripisylves
					Ne pas drainer ni rectifier, maintenir les niveaux d'eau en période d'étiage
					Conservés des habitats diversifiés (ripisylves notamment)
		Proscrire, lutter de façon mécanique (pas chimique) si déjà implantées			

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DOCOB

ENJEUX GÉNÉRAUX DE PRÉSERVATION DU SITE

Ce site regroupe deux grands types de milieux : les gorges profondes et humides qui relient le massif du Sancy aux Limagnes, et les formations volcaniques et coteaux calcaires de cette dernière zone. Outre un patrimoine géologique remarquable (cheminées de fées, orgues basaltiques), le site concentre géographiquement une grande diversité d'habitats peu soumis aux impacts humains, qui doivent rester connectés au sein d'une unité cohérente : pelouses sèches et milieux rocheux, prés salés continentaux (habitats très rares en France et toujours de faible surface), forêts alluviales et de ravins... Il a ainsi une responsabilité régionale pour la conservation des pelouses sèches, des sources salées, des mares temporaires des chaux et de la Laineuse du prunellier (principal site pour cette espèce).

La forte variation géologique et altitudinale du site Natura 2000 (380 m à 1050 m) en font le plus diversifié d'Auvergne : 18 habitats d'intérêt communautaire (dont 6 prioritaires), 14 espèces de l'annexe II de la directive « Habitats », 104 plantes et 108 animaux de la liste rouge régionale. Il représente aussi un refuge important pour la faune, abritant ainsi de nombreuses espèces de chauves-souris, d'insectes et d'oiseaux.

La proximité de zones urbaines (Clermont-Ferrand, Issoire, Cournon) et la problématique agricole (abandon surtout, parfois intensification ou plantation) constituent les principaux facteurs pouvant peser sur la pérennité de ces milieux, en particulier les coteaux secs (habitat d'intérêt communautaire le plus représenté sur le site avec 75 % de la surface).

Le morcellement foncier important restreint les possibilités d'actions pour la gestion des habitats de ce territoire. Par contre, la grande superficie couverte par les parcelles publiques (839 ha) est un facteur favorable.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION DU SITE

Préserver les milieux agropastoraux remarquables (pelouses sèches, prés salés intérieurs, prairies de fauche)

1. Maintenir 40% de milieux ouverts ;
2. Intégrer les coteaux secs dans le tissu socio-économique ;
3. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

Restaurer les milieux dégradés

5. Restaurer et préserver la ripisylve ;
6. Limiter l'érosion des sols et de la végétation ;
7. Réhabiliter les mares temporaires et les lacs de chaux ;
8. Restaurer la continuité des cours d'eau.

Préserver la naturalité des milieux et la tranquillité de la faune

9. Favoriser la dynamique évolutive naturelle des milieux sur 50 % du site ;
10. Préserver les milieux forestiers ;
11. Respecter la tranquillité des gîtes de reproduction et d'hivernage des Chiroptères.



SITES INTERNET CONSULTABLES

Site Natura 2000 de l'Etat :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

Rubrique Natura 2000 du site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r1802.html>

Site de la DDT du Puy-de-Dôme :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr>

Les cahiers d'habitats sur le site du Muséum national d'histoire naturelle :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/download/fr/docNatura2000Cahhab.jsp>

SOURCES

Opérateur : CEN Auvergne

Document d'objectifs : CORDONNIER S., ROUBINET C., 2012 – *Documents d'objectifs du site ZSC Natura 2000 FR8301035 « Vallées et Coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes »*. CEN Auvergne, 113 p. hors annexes.

Charte Natura 2000 « site FR8301035 « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes » »

Duquet, M., 1996. Inventaire de la faune de France. Nathan, MNHN, 416 p.

Maurin, H., 1995. Le Livre rouge. Inventaire de la faune menacée en France. Nathan, MNHN, Paris, 175 p.

INTERLOCUTEUR À LA DDT DU PUY-DE-DÔME

Julien CHAMBONNIERE

Service Eau Environnement Forêt

Tel 04-73-42-16-41

Mel : julien.chambonniere@puy-de-dome.gouv.fr

Version juillet 2016

